

# Commune de Mont-Noble

## Enquête publique

L'administration communale de Mont-Noble soumet à l'enquête publique les demandes en autorisations de construire présentées par :

- M. Christophe Fournier, à Nax, pour l'ouverture de deux fenêtres, dépose de la cheminée et pose d'un Velux, sur la parcelle n° 1530, folio n° 14, au lieu-dit *Le Largey* à Nax, zone du vieux village; coordonnées 2'599'343 / 1'119'676.
- Mme Véronique Nemeth, à Lausanne, pour la pose de capteurs solaires en toiture, sur la parcelle n° 340, folio n° 2, au lieu-dit *La Tsenà* à Mase, zone du vieux village; coordonnées 2'599'517 / 1'115'936 ; en dérogation à l'art. 43 al.e B2 du règlement village de Mase.
- Masotel SA, à Sion, pour la pose de capteurs solaires en toiture, sur la parcelle n° 261, folio n° 2, au lieu-dit *La Tsenà* à Mase, zone du vieux village; coordonnées 2'599'545 / 1'115'959 ; en dérogation à l'art. 43 al.e B2 du règlement village de Mase.
- Mme Marie-Thérèse Fellay, à Grône, pour la pose d'un Velux, sur la parcelle n° 1385, folio n° 14, au lieu-dit *La Condémine* à Nax, zone du vieux village; coordonnées 2'599'201 / 1'119'791.
- M. Thomas Büchi, à Perly, pour la construction d'un cabanon de jardin, sur la parcelle n° 1951, folio n° 4, au lieu-dit *Plans Pras* à Nax, zone de chalets 0.20; coordonnées 2'599'887 / 1'120'020 ; en dérogation à l'art. 72 du RCCZ de Nax.

Les plans peuvent être consultés durant les heures d'ouverture au bureau communal à Nax ou sur rendez-vous. Les oppositions éventuelles, motivées, doivent être adressées par écrit, sous pli recommandé, à l'administration communale de Mont-Noble, CP 11, 1973 Nax, en deux exemplaires, dans un délai de 30 jours à partir de la présente publication.

**L'Administration communale**